

Province de Québec
Municipalité Régionale de Comté des Sources
Municipalité du Canton de Saint-Camille

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le mardi, 8 septembre 2009, à 19h00 à la bibliothèque municipale située au 85, rue Desrivières, Municipalité du Canton de Saint-Camille.

Sont présents : Martin Durand, conseiller, Lyne Deslandes, conseillère Pierre Bellerose, conseiller, Benoit Bourassa, conseiller, Denis St-Onge, conseiller et Marc Letendre, conseiller formant quorum sous la présidence de Claude Larose, maire.

Est également présente : Mélisa Camiré, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Le maire Claude Larose constate le quorum à 19h00, fait lecture de la prière et souhaite la bienvenue à tous.

SM2009-09-200

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Pierre Bellerose, appuyé par Marc Letendre et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1. Assemblée ordinaire du 3 août 2009**
- 4. Rapport des membres du conseil**
 - 4.1. Pierre Bellerose, conseiller**
 - 4.2. Lyne Deslandes, conseillère**
 - 4.3. Martin Durand, conseiller**
 - 4.4. Marc Letendre, conseiller**
 - 4.5. Denis St-Onge, conseiller**
 - 4.6. Benoit Bourassa, conseiller**
 - 4.7. Claude Larose, maire**
- 5. Période de questions**
- 6. Trésorerie**
 - 6.1. Présentation des comptes**
 - 6.2. États comparatifs au 31 août 2009**
 - 6.3. Transfert budgétaire**
- 7. Engagements de crédits et décisions**
 - 7.1 Entente peinture récupérées du Qc – collecte des piles**
 - 7.2 CJE – Dem. Contribution, Place aux jeunes**
 - 7.3 Embauche du responsable de l'entretien ménager**
 - 7.4 Transbestos – Entente Transport adapté**
 - 7.5 Travaux rue Miquelon – approbation des dépenses**
 - 7.6 Invitation Souper-bénéfice - Prix d'excellence environnement**
 - 7.7 Dem. d'utilisation de l'emprise municipale – Coop rg 13**
 - 7.8 Demande d'autorisation – Sentier multi. CPTAQ**
 - 7.9 Appel d'offre, déneigement 2009-2010 – Octroi du contrat**
 - 7.10 Salon de la diversification agricole – invitations**
 - 7.11 Demande de municipalisation des chemins Pinard et Durand**
 - 7.12 Invitation Assemblée publique annuelle – CSSS**
 - 7.13 Invitation membre-amis – RAVIR**
 - 7.14 Invitation Omnium golf Yvon Vallières**
 - 7.15 Demande don campagne de Centraide Estrie**
 - 7.16 Fondation du CSSS des Sources – Activité Vins Fromages**
 - 7.17 Assemblée ordinaire Conseil Municipal octobre 2009**
 - 7.18 Annulation résolution SM-2009-08-191**

Travaux de la toiture de la marquise sur la bâtisse de la Caisse Populaire et de la Municipalité

- 7.19 Dem. lettre d'appui – Coop habitation La Corvée
- 7.20 Joute d'impro – Élections Municipales 2009
- 7.21 Demande appui ACSIQ – Décision CSST
- 7.22 Dem. Caisse Pop. installation enseigne sur terrain municipal
- 8. Période de questions
- 9. Information diverses
 - 9.1. Liste des permis de rénovation et de construction
 - 9.2. Liste des facturations
 - 9.3. Liste des droits de mutation
 - 9.4. CSI – Séjour d'Afrique
- 10. Règlement
- 11. Avis de motion
- 12. Varia
 - 12.1 Sujets pour le prochain communiqué aux citoyens
- 13. Liste de la Correspondance
 - 13.1 Copie de certaines correspondances
- 14. Levée de l'assemblée

Adoptée.

3. Adoption des procès-verbaux

SM2009-09-201 3.1 Assemblée ordinaire du 3 août 2009

Il est proposé par Benoit Bourassa, appuyé par Martin Durand et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 août 2009.

Adoptée.

4. Rapport des membres du conseil

4.1 Pierre Bellerose, conseiller

Le conseiller mentionne avoir participé aux différentes rencontres municipales ainsi qu'aux rencontres suivantes :

- Conseil d'administration de Transbestos;
- Rencontre pour le service d'incendie;
- Déjeuner-conférence présenté par le conseil régional d'environnement.

4.2 Lyne Deslandes, conseillère

La conseillère mentionne avoir participé aux différentes rencontres municipales ainsi qu'aux rencontres suivantes :

- Inscription des loisirs;
- Rencontre du comité municipal du babillard (Comba).

4.3 Martin Durand, conseiller

Le conseiller mentionne avoir participé à la dernière assemblée ordinaire du conseil municipal ainsi qu'aux rencontres suivantes;

- Rencontre du Comité de voirie;
- Travaux rue Miquelon et rang 1;
- Travaux du pont du rang 13;
- Vérification chemin Couture pour demande d'utilisation emprise municipale;
- Vérification pour la municipalisation des chemins Pinard et Durand.

4.4 Marc Letendre, conseiller

Le conseiller mentionne avoir participé aux différentes rencontres municipales ainsi qu'à deux comités de consultation d'urbanisme.

4.5 Denis St-Onge, conseiller

Le conseiller mentionne avoir participé aux différentes rencontres municipales ainsi qu'à une rencontre et présence sur place en ce qui a trait aux travaux de la rue Miquelon.

4.6 Benoit Bourassa, conseiller

Le conseiller mentionne avoir participé aux différentes rencontres municipales ainsi qu'aux rencontres suivantes :

- Déjeuner-conférence présenté par le conseil régional d'environnement;
- Conseil d'administration de la Corpo;
- Point de presse (P'tit Bonheur);
- Rencontre avec les organismes de Saint-Camille pour le sentier;
- Comité de l'église.

4.7 Claude Larose, maire

Le maire dépose son rapport aux membres du conseil. Celui-ci est joint en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

5. Période de questions

Les citoyens présents à ce moment-ci de la rencontre n'ont aucune question.

6. Trésorerie

SM2009-09-202

6.1 Présentation des comptes

Il est proposé par Pierre Bellerose, appuyé par Martin Durand et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la liste de comptes à payer au montant de 130 906.03\$ préparée par la directrice générale couvrant du 4 août 2009 au 8 septembre 2009 soit adoptée.

Adoptée.

6.2 États comparatifs au 31 août 2009

La secrétaire-trésorière dépose les états comparatifs portant sur les revenus et dépenses de la Municipalité.

SM2009-09-203

6.3 Transfert budgétaire

Il est proposé par Martin Durand, appuyé par Pierre Bellerose et résolu à l'unanimité des conseillers :

De transférer les montants de quatre postes budgétaires afin de rétablir l'équilibre dans d'autres postes de dépenses déficitaires.

Adoptée.

7. Engagement de crédits et décisions

SM2009-09-204

7.1 Entente peinture récupérées du Qc – collecte des piles

Considérant que les coûts par kilo pour la collecte des piles usagées seront moins dispendieux qu'avec notre fournisseur actuel;

Considérant que la collecte se fera directement au bureau municipal par le fournisseur;

Il est proposé par Marc Letendre, appuyé par Lyne Deslandes et résolu à l'unanimité des conseillers :

De mandater les Peintures récupérées du Québec inc. pour recueillir et récupérer les piles primaires et secondaires.

D'autoriser le maire, Claude Larose ainsi que la directrice générale, Mélisa Camiré à signer ladite entente avec le fournisseur.

Adoptée.

SM2009-09-205 **7.2** ***CJE – Dem. Contribution, Place aux jeunes***

Il est proposé par Pierre Bellerose, appuyé par Benoit Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers :

De contribuer aux programmes *Place aux jeunes* et *Mon Avenir, Ma Région* pour l'année 2009-2010 pour un montant de cinq cents dollars (500.00\$).

Adoptée.

SM2009-09-206 **7.3** ***Embauche du responsable de l'entretien ménager***

Le conseiller Benoit Bourassa se retire des discussions et quitte la pièce.

Il est proposé par Pierre Bellerose, appuyé par Martin Durand et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'embaucher la candidate, Patricia Tessier-Frappier, à titre de responsable de l'entretien ménager selon les conditions salariales mentionnées dans l'offre d'emploi.

Adoptée.

SM2009-09-207 **7.4** ***Transbestos – Entente Transport adapté***

Il est proposé par Pierre Bellerose, appuyé par Denis St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité du Canton de Saint-Camille renouvelle son intention de participer au transport adapté, selon les modalités de l'entente proposée par Transbestos inc. pour l'année 2010;

De payer le premier versement de la Municipalité, avant le 15 janvier 2010, le deuxième versement le 15 avril et le troisième le 15 juillet jusqu'à concurrence de la contribution établie au montant de 1 350.23\$ pour l'année 2010;

D'accepter le tarif de 3.00\$ par voyage tel que prévu dans les prévisions budgétaires 2010;

D'autoriser la Ville d'Asbestos à agir comme porte-parole des municipalités participantes à l'entente de services avec Transbestos inc.;

D'autoriser Claude Larose, maire et Mélisa Camiré, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente de services avec Transbestos inc.;

Adoptée.

SM2009-09-208 7.5 Travaux rue Miquelon – approbation des dépenses

Considérant les travaux de la rue Miquelon terminés;

Il est proposé par Pierre Bellerose, appuyé par Martin Durand et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil approuve les travaux exécutés sur la rue Miquelon pour un montant subventionné de 74 000.00\$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée.

SM2009-09-209 7.6 Invitation Souper-bénéfice - Prix d'excellence environnement

Il est proposé par Marc Letendre, appuyé par Martin Durand et résolu à l'unanimité des conseillers :

De ne pas s'inscrire pour le souper-bénéfice de la 16^e remise des Prix d'excellence environnement des Cantons-de-l'Est 2009.

Adoptée.

SM2009-09-210 7.7 Dem. d'utilisation de l'emprise municipale – Coop rg 13

Considérant que la Coopérative de solidarité du Rang 13 désire se doter d'une nouvelle ligne pour le passage de la fibre optique;

Il est proposé par Pierre Bellerose, appuyé par Lyne Deslandes et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser l'implantation d'une nouvelle ligne de 2.6 km soit 2.4 km dans l'emprise Nord du chemin Couture et 200 mètres dans l'emprise Est du Rang 13;

Que la pose des poteaux soit implantée à l'intérieur de la limite extrême de l'emprise municipale;

Que les frais relatifs au déploiement de cette nouvelle ligne soit défrayés en totalité par la Coopérative de solidarité du Rang 13;

Que la responsabilité de la coordination des travaux soit effectuée par la Coopérative de solidarité du Rang 13;

Que la Coopérative de solidarité du Rang 13 en assure l'entretien en tant que propriétaire du réseau.

Adoptée.

SM2009-09-211 7.8 Demande d'autorisation – Sentier multi. CPTAQ

Considérant que le développement d'un éventuel sentier fait partie intégrante des orientations d'aménagements adoptées au Plan d'urbanisme en septembre 2002 à l'intérieur du contexte local de développement;

Considérant l'aide financière accordée par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour la réalisation d'un sentier multifonctionnel pour l'année 2008-2009;

Considérant que le sentier a un parcours total de 4.6 km;

Considérant que le parcours en zone agricole est d'une longueur 2.3 km et d'une largeur de 1.2 mètres sur gravier;

Considérant que des aménagements mineurs et non permanent sont requis;

Il est proposé par Pierre Bellerose, appuyé par Denis St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers :

De formuler une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le passage du sentier multifonctionnel;

Adoptée.

SM2009-09-212

7.9 *Appel d'offre, déneigement 2009-2010 – Octroi du contrat*

Considérant que la Municipalité suite à un processus d'appel d'offres sur invitation, n'a reçu qu'une soumission, soit celle des Entreprises François Grimard enr.

Il est proposé par Denis St-Onge, appuyé par Martin Durand et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'accepter la soumission des entreprises François Grimard enr. au montant de 78 775.00\$ plus taxes pour l'entretien et le déneigement de 31.51 km pour l'année 2009-2010;

D'accepter la soumission des entreprises François Grimard enr. au montant de 4 980.00\$ plus taxes pour l'entretien des rues et stationnements du village sous responsabilité municipale.

Adoptée.

7.10 *Salon de la diversification agricole – invitations*

Une invitation est lancée par le conseiller Benoit Bourassa pour le souper du samedi soir lors du Salon de la diversification agricole. Les membres du conseil municipal désirant s'inscrire doivent le faire à leurs frais.

SM2009-09-213

7.11 *Demande de municipalisation des chemins Pinard et Durand*

Considérant qu'une requête est déposée par la Coopérative de solidarité du Rang 13 demandant la municipalisation des chemins Pinard et Durand;

Considérant que ces chemins sont ouverts à la circulation publique depuis l'automne 2008 et par le fait même ont subi un cycle de « gel-dégel »;

Considérant la construction des chemins Pinard et Durand est conforme à notre Règlement 2007-06;

En conséquence, il est proposé par Pierre Bellerose, appuyé par Benoit Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité accepte de municipaliser les chemins Pinard et Durand;

Adoptée.

SM2009-09-214 **7.12** ***Invitation Assemblée publique annuelle – CSSS***

Il est proposé par Martin Durand, appuyé par Marc Letendre et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'inscrire le maire Claude Larose à l'Assemblée publique annuelle organisée par le Centre de santé et de services sociaux des Sources.

Que les frais de déplacements soient défrayés par la Municipalité, sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée.

SM2009-09-215 **7.13** ***Invitation membre-amis - RAVIR***

Il est proposé par Pierre Bellerose, appuyé par Martin Durand et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adhérer comme membre-amis au regroupement des artistes vivant en ruralité de la MRC des Sources au coût de cent dollars (100.00\$).

Adoptée.

SM2009-09-216 **7.14** ***Invitation Omnium golf Yvon Vallières***

Considérant que les bénéfices de l'Omnium de golf Yvon Vallières sont partagés entre deux organismes culturels et communautaires dont le P'tit Bonheur de Saint-Camille;

Il est proposé par Denis St-Onge, appuyé par Martin Durand et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'inscrire le maire Claude Larose au forfait golf à l'Omnium de golf Yvon Vallières au montant de cent vingt-cinq dollars (125.00\$);

D'inscrire au forfait souper les membres du conseil municipal et employés municipaux désirant participer au montant de quarante-cinq dollars (45.00\$) par personne.

Adoptée.

SM2009-09-217 **7.15** ***Demande don campagne de Centraide Estrie***

Considérant que Centraide Estrie sollicite déjà les citoyens de la Municipalité;

Il est proposé par Marc Letendre, appuyé par Pierre Bellerose et résolu à l'unanimité des conseillers :

De ne pas contribuer à la campagne de financement de Centraide Estrie;

Adoptée.

SM2009-09-218 **7.16** ***Fondation du CSSS des Sources – Activité Vins Fromages***

Il est proposé par Pierre Bellerose, appuyé par Lyne Deslandes et résolu à l'unanimité des conseillers :

De ne pas s'inscrire à l'activité Vins Fromages organisée par la Fondation CSSS des Sources;

Adoptée.

SM2009-09-219 **7.17** ***Assemblée ordinaire Conseil Municipal octobre 2009***

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Considérant que le calendrier adopté ne prévoyait pas le dépôt des mises en candidature pour les prochaines élections;

Considérant que le conseil municipal doit tenir douze séances régulières par années;

En conséquence, il est proposé par Pierre Bellerose, appuyé par Denis St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le calendrier soit modifié relativement à la tenue de la séance ordinaire du mois d'octobre prochain pour devancer la date du 5 octobre au 1^{er} octobre à 19h;

Qu'un nouvel avis public modifiant le contenu du calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée.

SM2009-09-220 **7.18** ***Annulation résolution SM-2009-08-191***
Travaux de la toiture de la marquise sur la bâtisse de la Caisse Populaire et de la Municipalité

Il est proposé par Pierre Bellerose, appuyé par Marc Letendre et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'annuler la résolution SM-2009-08-191;

D'autoriser la Caisse Populaire à réaliser les travaux afin de refaire le papier de la marquise sur la bâtisse de la Caisse Populaire et de la Municipalité;

De mandater les Constructions Randard inc. pour effectuer lesdits travaux au coût de 6 000.00\$ plus taxes;

De rembourser 50 % soit 3 000.00\$ à la Caisse Populaire l'année prochaine dans le cadre du budget municipal 2010;

Adoptée.

SM2009-09-221 **7.19** ***Dem. lettre d'appui – Coop habitation La Corvée***

Il est proposé par Lyne Deslandes, appuyée par Denis St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'effectuer une lettre d'appui au projet de mettre sur pied un comptoir d'artisanat intergénérationnel par la Coopérative d'habitation La Corvée;

Adoptée.

SM2009-09-222 **7.20** ***Joute d'impro – Élections Municipales 2009***

Considérant que la Municipalité désire susciter des candidatures pour un poste au sein du conseil municipal;

Il est proposé par Pierre Bellerose, appuyé par Benoit Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'organiser en collaboration avec l'organisme Élections Municipales Estrie, une joute d'impro au P'tit Bonheur de St-Camille;

Adoptée.

SM2009-09-223

7.21 Demande appui ACSIQ – Décision CSST

Attendu que les incendies sont à l'origine de préjudices humains et matériels encore trop importants au Québec et que leurs conséquences sont coûteuses pour la société québécoise;

Attendu que l'on observe encore de grandes disparités dans les besoins des services de sécurité incendie et, par conséquent, sur le niveau de protection contre l'incendie qui est offert aux citoyens québécois;

Attendu que le gouvernement du Québec a adopté, au printemps 2000, la Loi sur la sécurité incendie qui visait à mieux protéger la société québécoise et les intervenants en optimisant l'utilisation des ressources et en axant sur la prévention;

Attendu que le Québec fait foi de meneur en Amérique du Nord en ayant une Loi sur la sécurité incendie et un règlement qui encadre la formation des pompiers; Attendu que le ministre de la Sécurité publique est responsable de la sécurité incendie;

Attendu que le gouvernement du Québec s'est doté d'un Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;

Attendu que l'article 49 de la Loi sur la sécurité incendie institue l'École nationale des pompiers du Québec;

Attendu que les programmes de formation validés par l'École nationale des pompiers du Québec traitent des aspects touchant la santé, la sécurité et l'intégrité physique des intervenants;

Attendu que les schémas de couverture de risques en sécurité incendie constituent la pièce maîtresse de cette loi;

Attendu que les schémas de couverture de risques sont le résultat d'un consensus régional, tant des élus municipaux que des intervenants en sécurité incendie;

Attendu que les schémas de couverture de risques ont été élaborés sur la base des normes et standards de qualité reconnus en Amérique du Nord et qu'ils ont fait, à ce titre, l'objet d'une attestation de conformité aux orientations ministérielles en sécurité incendie;

Attendu que lesdits schémas, qui résultent du processus de planification régionale, sont bâtis sur les ressources disponibles au niveau local et en assurent l'agencement optimal;

Attendu que les municipalités locales ont consenti des efforts financiers importants pour répondre aux orientations ministérielles, puisqu'elles sont les maîtres d'oeuvre de la gestion des services de sécurité incendie et que le niveau de protection contre les incendies est une responsabilité des élus municipaux;

Attendu que ces exercices de planification se sont révélés plus complexes et plus coûteux que prévu et que, sur les 103 schémas attendus, en date du 22 juillet

2009, 91 ont été déposés et seuls 48 sont attestés à ce jour, et 10 autres sont en processus d'attestation;

Attendu que, sur recommandation de leur syndicat prétextant la norme NFPA' 1710, des pompiers utilisent le droit que leur confère l'article 12 de la LSST', soit celui de refuser d'exécuter un travail, arguant un danger pour leur santé, leur sécurité et leur intégrité physique, parce qu'ils ne sont pas 4 pompiers à bord du même véhicule pour répondre à un appel de secours;

Attendu que l'utilisation injustifiée de l'article 12 de la LSST compromet directement les services auxquels la population a droit;

Attendu que les normes NFPA peuvent servir de guide, mais doivent être adaptées aux réalités locales;

Attendu que la norme NFPA 1500 est la norme-guide relative au Programme de santé et de sécurité du travail dans les services d'incendie et qu'elle ne propose pas de nombre minimum de pompiers à bord des véhicules de type autopompe et auto-échelle;

Attendu que la norme NFPA 1720 est la norme-guide quant au niveau de service dans les régions desservies par des pompiers à temps partiel et ne propose pas de nombre minimum de pompiers à bord des véhicules de type autopompe et auto-échelle;

Attendu que quelque 18000 pompiers à temps partiel interviennent sur appel et constituent la base de l'organisation de la sécurité incendie au Québec;

Attendu que les pompiers constituent la principale main-d'oeuvre en sécurité civile et que les normes NFPA ne sont pas adaptées à ce type d'intervention;

Attendu que la norme NFPA 1710 est la norme-guide quant au niveau de service dans les régions desservies par des pompiers à temps plein et propose un nombre de 4 pompiers à bord des véhicules de type autopompe et auto-échelle, tout en laissant place aux méthodes équivalentes;

Attendu que la CSST, dans ses décisions, ne tient nullement compte de la Loi sur la sécurité incendie et du Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;

Attendu que le libellé de l'orientation émise par la Direction de la prévention-inspection et du partenariat de la CSST porte atteinte à toute l'objectivité dont ses inspecteurs doivent faire preuve dans l'exercice de leurs fonctions;

Attendu que la mise en application de l'orientation émise par la Direction de la prévention inspection et du partenariat de la CSST, par ses inspecteurs, fait en sorte que les employeurs sont traités avec partialité;

Attendu que certains syndicats utilisent la CSST à des fins de relations du travail, ce qui n'est nullement dans la mission de la CSST;

Attendu que les décisions rendues par la CSST, exigeant la présence minimale de 4 pompiers à bord des véhicules, compromettent l'efficacité des interventions et n'améliorent pas la protection des pompiers; lorsque les effectifs sont permanents et disponibles, elles ne vont qu'en augmenter les coûts alors qu'en milieu rural, le plus souvent desservi par des pompiers à temps partiel sur appel, le temps de réponse s'en trouvera considérablement allongé;

Attendu que les priorités des élus municipaux en regard de la sécurité incendie sont d'assurer la protection de la population dans le respect de la santé, de la sécurité et de l'intégrité physique des intervenants;

Attendu qu'à la suite des décisions rendues par la CSST, tous les schémas déjà reconnus conformes ne répondront plus aux exigences du ministre de la Sécurité publique et par le fait même, les municipalités n'auront plus l'immunité de poursuite;

Attendu que jusqu'au moment de l'entrée en vigueur de nouvelle directive, la Municipalité Canton de Saint-Camille respecte les normes en vigueur présentement;

En conséquence, il est proposé par Benoit Bourassa, appuyé par Marc Letendre et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE demander au gouvernement du Québec, par la voie de son Premier ministre, d'assurer la cohérence globale des actions de ses ministères et agences en matière de sécurité incendie.

DE demander au gouvernement de confier au ministre de la Sécurité publique le mandat de concerter les différents acteurs, en étroite collaboration avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'avec le ministre du Travail;

D'appuyer les démarches qu'entreprendront, au nom de leurs membres, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération des municipalités du Québec dans cet important dossier;

DE transmettre cette résolution immédiatement au Premier ministre du Québec, l'Honorable Jean Charest, ainsi qu'au ministre de la Sécurité publique, M. Jacques Dupuis, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, au ministre du Travail, M. David Whissell, au président de l'UMQ, M. Robert Coulombe et au président de la FQM, M. Bernard Généreux.

Adoptée.

SM2009-09-224

7.22 Dem. Caisse Pop. installation enseigne sur terrain municipal

Considérant qu'une demande est formulée à l'effet que la Caisse populaire désire installer une nouvelle enseigne extérieure;

Considérant que ladite enseigne se retrouverait dans le stationnement selon le certificat de localisation actuel;

Considérant que l'emplacement ciblé se retrouverait sur le terrain de la Municipalité;

Considérant que l'emplacement ne nuit en aucun cas au déneigement du stationnement;

À ces causes, il est proposé par Marc Letendre, appuyé par Denis St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser la Caisse Populaire de Dudswell – Saint-Camille à installer une enseigne sur son terrain municipal;

Que la Caisse Populaire de Dudswell – Saint-Camille demeure propriétaire de l'enseigne et par le fait même responsable de l'entretien et de la réparation de tous bris.

Que la Caisse Populaire de Dudswell – Saint-Camille procède à l'implantation de ladite enseigne sans briser l'asphalte;

Adoptée.

8. Période de questions

La période de question débute à 21h05 pour se terminer à 22h12. L'entretien des routes numérotées durant l'hiver ainsi que le point suivant sont alors traités :

Considérant qu'un transfert scolaire est effectué au coin du chemin Couture et de la rue Miquelon;

Considérant que la Municipalité tient à la sécurité des étudiants;

Considérant que depuis notre développement des fermettes dans le rang 13, une augmentation des résidences a été constatée;

Considérant qu'une nouvelle densité de circulation est en place;

SM2009-09-225

À ces causes, il est proposé par Pierre Bellerose, appuyé par Martin Durand et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité effectue des démarches auprès du Ministère des transports afin de faire déplacer le garde-fou au coin du chemin Couture et de la rue Miquelon.

Adoptée.

9. Informations diverses

9.1 Liste des permis de rénovation et de construction

Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des permis de rénovation et de construction.

9.2 Liste des facturations

Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des facturations.

9.3 Liste des droits de mutations

Vendeur	Acheteur	Adresse
<i>Eric Jacques</i>	<i>Caroline Charland</i>	<i>3rang 13 et 14</i>
<i>Brune Mecatti</i>	<i>Caroline Poirier</i>	<i>10 rue Proulx</i>

9.4 CSI – Séjour d'Afrique

Le conseiller Benoit Bourassa nous fait part d'un nouveau projet de séjour de 60 jours d'une délégation malienne dans notre Municipalité à l'été 2010, organisé par le Carrefour de Solidarité International. Les discussions avec l'organisme sont en cours.

10. Règlements

11. Avis de motion

12. Varia

12.1 Sujets pour le prochain communiqué aux citoyens

Les membres du conseil soumettent des sujets pour un prochain communiqué aux citoyens :

- Bilan du conseil municipal des trois années et demie.

SM2009-09-226

12.2 *Chambre de commerce – demande d’adhésion*

Il est proposé par Pierre Bellerose, appuyé par Martin Durand et résolu à l’unanimité des conseillers :

Que le conseiller Denis St-Onge représente la Municipalité lors de l’Assemblée générale annuelle.

Que les frais de déplacements soient défrayés par la Municipalité, sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée.

13. *Liste de la Correspondance*

13.1 *Copie de certaines correspondances*

La liste de la correspondance reçue du mois d’août est remise aux membres du conseil. Des copies d’une partie de la correspondance sont également remises aux membres du conseil.

SM2009-09-227

14. *Levée de l’assemblée*

Tous les points à l’ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Pierre Bellerose et résolu à l’unanimité des conseillers :

Que la présente session soit levée à 21h25.

Adoptée.

Claude Larose
Maire

Mélisa Camiré
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

RAPPORT D'ACTIVITÉS
Claude Larose, maire

REPRÉSENTATION

- 7 juillet : participation à la conférence de presse Symposium des Arts de Danville

PARTICIPATION À UN C.A.

- 3 août : conseil municipal
- 17 août : conseil de la MRC
- 26 août : C.A. de COPERNIC

PRÉSENCE DANS LA COMMUNAUTÉ

- 4 août : comité du Sentier familial
- 7 août : rencontre du comité directeur du Laboratoire
- 12 août : comité du Salon sur la Diversification agricole
- 13 août : comité du Sentier familial
- 13 août : rencontres d'accueil de nouvelles familles
- 31 août : rencontre concernant le parrainage pour le sentier familial.

PARTICIPATION À AUTRES PROJETS

- 12 août : comité consultatif sur le pacte rural
 - 12 août : atelier de travail MRC
 - 27 août : comité de gestion d'un organisme
-
-
